



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-124164>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-124164**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-91547

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SOLIDEO

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 32692395000207

Ville : Paris

Code postal : 75009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché réservé - Prestations d'hommes trafic pour les besoins de la ZAC Village Olympique et Paralympique en phase héritage

Code CPV principal - Descripteur principal : 79710000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : L'accord-cadre a été attribué au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants pondérés : . Critère 1 : Valeur technique de l'offre (40 points) . Critère 2 : Prix des prestations (60 points)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

I. L'accord-cadre a été notifié le 30/10/2024 à l'association dénommée Novemploi, sise au 162 bis rue Pelleport - 75020 PARIS, pour un montant forfaitaire de 44720euro(s) HT et un montant maximum pour la part à bons de commande de 15000euro(s) HT, sur toute sa durée d'exécution (14 mois) II. Les voies de recours contre la présente consultation sont les suivantes : - référé contractuel (CJA, art L 551-13 et suivant), qui peut être exercé dans les 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat (CJA article L 551-13 et suivants) ; - le recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne" qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de

leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. III. Les documents de la procédure et du marché sont consultables dans la limite des avis constants de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Demande préalable à l'adresse : marches.publics@ouvrages-olympiques.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/10/2024